



# POUR en Creuse

L'Enseignement La Culture L'Éducation La Formation La Recherche L'Insertion

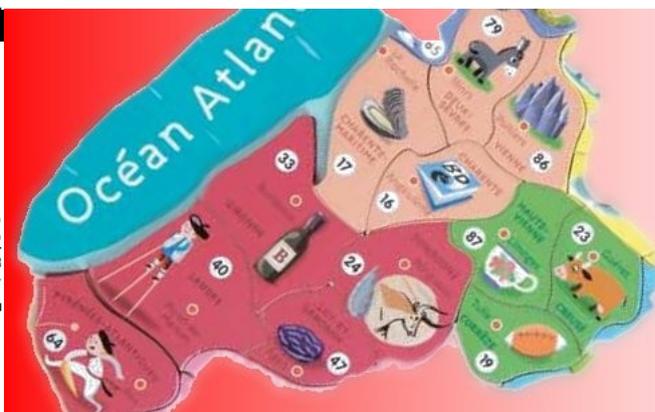
Dispensé de timbrage

GUÉRET PPDC 23

**P**

DÉPOSÉ LE  
02/12/15

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE



Édito

## Réformes

*Une révolution territoriale, démocratique et sociale est en route !*

Voilà quelques années que l'État ne cesse de se réformer et de réformer à tout va et que les Services Publics, les fonctionnaires et les usagers en pâtissent.

Les attaques se succèdent à un rythme plus ou moins effréné : réforme des retraites dans le privé, dans le public puis pour tous, vague de privatisation (les PTT, EDF, GDF, les autoroutes, ...), Révision Générale des Politiques Publiques, Modernisation de l'Action Publique, Réforme Territoriale, Réforme du lycée, Réforme des rythmes scolaires, Réforme du Collège, ... N'en jetez plus, la coupe est pleine ! Pourtant la liste n'est pas exhaustive.

Si, dans un premier temps, les premières attaques visaient à déstabiliser le système par l'ouverture de fronts multiples, la phase actuelle est beaucoup plus organisée et rationnelle. Ainsi, la loi NOTRe (pour Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et la loi MAPTAM (sur la nouvelle délimitation des régions) sont de formidables machines de guerre destinées à éloigner les centres de décision des citoyens...

Vous trouverez dans ce journal des éléments de réflexion sur la réorganisation territoriale à l'œuvre dans un dossier de 4 pages de la FSU Limousin mais aussi deux documents démontrant que les réformes ne sont pas isolées mais bien liées. Enfin, vous aurez un aperçu du (long) questionnaire que la FSU Limousin a envoyé aux candidats aux élections régionales dans ce journal. Vous pourrez consulter la version exhaustive en allant sur le site internet de la FSU23.

Il est nécessaire que les citoyens que nous sommes prennent conscience des enjeux de ces mutations : il y a urgence à se mobiliser ! La FSU continuera de contester avec vous ces réformes qui s'opposent à l'égalité républicaine et qui organisent le démantèlement des Services Publics : **elle appelle à se mobiliser dans la semaine du 18 au 24 janvier 2016 pour une Semaine des Services Publics de proximité.**

Stéphane PICOUT

## Édito

(page 1)

## Réforme territoriale :

« simplicité, efficience, proximité ? »

## Vraiment ?

(pages 2 à 5)

## Des réformes isolées ?

(pages 6 et 7)

## Quand les différentes réformes font système

(pages 8 et 9)

## Pub

(page 10)

## Questionnaire

aux candidats aux régionales

(page 11)

## Loi NOTRe :

La FSU Limousin écrit aux élus

(page 12)

Rédacteur en chef : Stéphane PICOUT  
Directeur de la publication : Sandrine GORGEON  
Commission Paritaire : 1117 S 07663  
ISSN : 1260 - 2310  
Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques de la FSU 23 et de ses syndicats. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 23 : 542 Maison des Associations 23000 GUÉRET

542 Maison des Associations  
23000 GUÉRET  
Tél : 05 55 41 16 32  
Courriel : fsu23@fsu.fr

# Réforme territoriale : « simplicité, efficacité, proximité ? », vraiment ?

## Edito

Le 1er janvier 2016, les régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes seront rassemblées en une seule grande région. Ce bouleversement territorial va avoir des conséquences importantes pour les usagers, les agents territoriaux et les agents de l'Etat. Ainsi, dès l'année prochaine, il n'y aura plus dans chaque Région fusionnée qu'un seul Préfet de Région, qu'un seul Recteur de Région académique, qu'un seul Directeur Régional d'Agence Régionale de Santé (ARS), et qu'un seul Directeur Régional pour chaque réseau ministériel. D'autres services de l'Etat, qui n'étaient pas organisés sur une base régionale, et de très nombreux opérateurs de l'Etat vont rapidement prendre en compte dans leur organisation la nouvelle carte régionale.

**Quelles en seront les conséquences pour les usagers et les personnels ?** La FSU, comme à son habitude, informe et alerte les personnels.

## Présentation

Ces dernières années, les services publics ont été affaiblis par des réductions drastiques des financements publics, les privatisations et la mise en concurrence mais aussi par l'application de la RGPP, de la RéATE et du nouveau management public dans le cadre d'une application rigoureuse des traités européens. La Modernisation de l'Action Publique (la MAP), pensée sous le prisme dogmatique de l'austérité, obéit aux mêmes logiques : **au prétexte de rendre l'action publique plus efficace et adaptée aux besoins des citoyens**, elle permet surtout de valider **une réduction des dépenses publiques et donc des missions des services publics** sous couvert de « *modernisation* » ou de « *choc de simplification* ». Ce sont ainsi des centaines d'emplois publics qui ont été supprimés ou déplacés : **le bilan est désastreux au niveau du service rendu aux usagers et des conditions de travail des agents.**

La FSU craint que les nouvelles étapes de réorganisation territoriale votée (loi Maptam, loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des nouvelles régions) ou encore la loi NOTRe votée pendant l'été accentuent encore la dégradation du service rendu, éloignent un peu plus les usagers de ce service, tout particulièrement les plus fragilisés, alors même que les Services Publics, qui sont un outil de redistribution des richesses et de lutte contre les

inégalités, devraient être les garants de l'égalité de traitement à l'échelle nationale des droits des citoyens. L'absence totale de concertation, quelques rencontres avec les organisations syndicales sans que soient évoquées des pistes de travail, la précipitation dans les décisions prises ont amené la FSU à la plus grande vigilance et à alerter les élus locaux sur les conséquences négatives que pourraient impliquer cette réorganisation territoriale. Dans ce dossier aussi, comme dans beaucoup d'autres, l'avis des usagers et des personnels est ignoré par un gouvernement qui se pose pourtant en champion du dialogue social.

Le Conseil des ministres du 31 juillet 2015 a été l'occasion pour le premier ministre de communiquer les orientations retenues relatives à la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, communication qui vient confirmer les craintes de la FSU. Il a rappelé les objectifs officiels de la réforme dans un communiqué organisé autour de 5 objectifs affichés : des extraits sont repris ci-après, commentés par la FSU ...

## Sommaire

Edito, présentation.....	1
Simplifier ? .....	2
Cohérence, proximité, efficacité ...	3
Equilibre, conclusion.....	4

***Ce qui était prévu au Conseil des Ministres du 31 Juillet 2015***, le 1er Ministre indiquait que :  
*"Dans chaque région fusionnée, il y aura l'an prochain un seul préfet de région, un seul recteur de région académique, un seul directeur général d'agence régionale de santé et un seul directeur régional pour chaque réseau ministériel. Dès aujourd'hui des préfigurateurs sont désignés pour l'ensemble de ces fonctions. Ils sont chargés, sous l'autorité et la coordination du préfet préfigurateur, de préparer la création des nouvelles directions en janvier prochain, puis de définir et conduire les grandes étapes de leur mise en place jusque fin 2018. A l'issue de cette phase transitoire, l'ensemble des nouvelles directions régionales de l'État sera stabilisé.*

*[...]A l'issue de cette procédure [de concertation], le Gouvernement arrête aujourd'hui la liste de ces chefs-lieux provisoires. Ce sont les villes les plus peuplées des nouvelles régions : **Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Rouen et Toulouse.** Les chefs-lieux définitifs seront fixés avant le 1er octobre 2016, après avis des conseils régionaux issus du renouvellement de fin 2015."*

*Sur la base des propositions des directeurs généraux d'agence régionale de santé préfigurateurs, les sièges des agences fusionnées seront localisés à Bordeaux, Caen, Dijon, Lille, Lyon, Montpellier et Nancy [...]. Par ailleurs d'autres services de l'État qui n'étaient pas organisés sur une base régionale, et de très nombreux opérateurs de l'État vont rapidement prendre en compte dans leur organisation la nouvelle carte régionale : Pôle Emploi, l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie (ADEME), l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ou des institutions comme la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ou la Banque publique d'investissement (BPI France)"*

### ***Ce qu'il en est aujourd'hui :***

Suite à la mobilisation de la FSU et des personnels, le Conseil des Ministres du 31 juillet 2015 avait écarté la perspective de fusion d'académies et acté le maintien de toutes les académies. La présentation lors du Comité Technique Ministériel du 4 novembre d'un décret relatif à « l'organisation et à la coordination interacadémique » remet tout en cause en privant de fait l'académie de Limoges de ses principales prérogatives ou moyens.

Le texte donne au Recteur de Bordeaux des prérogatives que ses collègues de Poitiers et Limoges n'auront pas (formation professionnelle, carte des formations second degré...) et rattache auprès de lui les services ad hoc par mutualisation des services existants. Par ailleurs au-delà de ces compétences obligatoirement dévolues au Recteur de Bordeaux, les recteurs peuvent décider de politiques de mutua-

lisations qu'ils jugeront utiles. Par exemple, mutualisation des services des examens, des affaires financières, ...

Toutes ces mutualisations n'ont pas de caractère obligatoire, de même l'obligation de concertation entre les seuls recteurs est évoquée, mais qui peut croire que si l'ordre est donné par le Ministère, de procéder à des opérations de mutualisation (utiles dans le contexte budgétaire que l'on connaît), les recteurs puissent refuser d'obtempérer ?

Ce texte ouvre donc une palette des possibles qui peut aller jusqu'à transformer le rectorat de Limoges en coquille vide.

Pour tous les personnels administratifs cela signifie mobilités géographiques ou fonctionnelles, dégradations des conditions de travail, suppressions de postes. Pour les usagers (parents, élèves) et les enseignants cela signifie dégrada-

tion des services rendus par une administration de proximité de par l'éloignement des lieux de décisions, particulièrement en ce qui concerne la carte des formations. Ce décret, dans un contexte de réduction des dépenses publiques, aura pour conséquence l'aggravation des inégalités qu'elles soient sociales ou territoriales, en éloignant les usagers les plus fragilisés du service public d'éducation.

Ce projet de décret n'a reçu aucun vote favorable. La FSU a voté contre. Sans surprise, le Sgen-Cfdt et l'Unsa se sont abstenus, validant ainsi les orientations retenues, les personnels apprécieront. Reste que si le Gouvernement prétend respecter le dialogue social, il doit l'entendre et retirer ce texte, la FSU s'adresse aux élu-e-s et appelle les personnels à la mobilisation pour l'y contraindre.

**Pour la FSU, sous prétexte de simplification, on assiste donc à une concentration des services de l'Etat sur les nouvelles métropoles régionales dont on ne peut pas imaginer qu'elle n'ait pas de conséquences sur l'emploi, les conditions de travail des agents et le service rendu aux usagers. Le calendrier fait apparaître une période transitoire entre 2016 et 2018. Si les alertes et mobilisations, notamment autour de la FSU, ont permis de repousser dans l'Education Nationale les hypothèses de fusion/absorption d'académies aucune garantie n'est apportée, bien au contraire, à l'issue de cette période transitoire. Les craintes de la FSU restent donc fondées.**

## **2- Mettre en cohérence l'action de l'État sur le territoire ?**

« La charte de la déconcentration du 7 mai 2015 pose le principe de l'action coordonnée de l'ensemble des services déconcentrés et des services territoriaux des établissements publics de l'État sous l'égide du préfet de région et du préfet de département. Les préfets voient leur rôle de direction des services de l'État et de coordination de l'ensemble des opérateurs et institutions qui dépendent d'eux, renforcé. »

**Pour la FSU, la « cohérence » justifiée par la charte citée est difficilement conciliable avec le 3ème objectif de « proximité » énoncé : comment peut-on dans le même temps éloigner les centres de décision et renforcer la proximité ?**

## **3- Renforcer la proximité ?**

« Le Gouvernement a décidé de conforter l'État départemental dans la mise en œuvre des politiques publiques. Cinq mesures concrètes sont prises pour y parvenir. » dont « Pour exercer leurs missions, les effectifs des directions départementales interministérielles qui ont subi l'essentiel des diminutions d'effectifs depuis plusieurs années doivent désormais être mieux préservés. Les services régionaux de l'État porteront, dès 2016 et dans les années suivantes, les deux-tiers des efforts de réduction d'effectifs ».

Si le niveau régional se trouve directement impacté, le niveau départemental qui a déjà connu un bouleversement similaire en 2008, va une nouvelle fois se trouver bousculé dans l'exercice des missions qui lui restent. Prétendant un partage de ces dernières, celles-ci font l'objet d'une remise à plat en bonne et due forme. L'objectif vise à établir les règles entre ce qui remontera au niveau régional et ce qui restera au niveau local. De nouvelles fusions de Directions Départementales sont mêmes programmées dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Elles concerneront les Directions Régionales des Sports, de la Jeunesse et de la Cohésion Sociale et les Directions Départementales chargées de la Cohésion Sociale.

Si jusqu'à présent les réductions des effectifs de fonctionnaires d'État ont essentiellement porté sur ceux des Directions Départementales Interministérielles (DDI) et sur les enseignants de l'Éducation Nationale, à l'avenir elles porteront à hauteur des deux-tiers sur ceux des Directions Régionales et des Rectorats.

## **4- Améliorer l'efficacité, faire des économies, moderniser les méthodes de travail ?**

« La réforme fait disparaître 9 postes de préfets de région et de directeurs généraux d'agence régionales de santé et 63 postes de directeurs régionaux des administrations de l'État, ainsi que leurs états-majors.

Dans le cadre de la réforme, les différents sites des directions régionales seront spécialisés et la rationalisation des moyens de fonctionnement sera poursuivie pour garantir l'efficacité des services déconcentrés de l'État. »

Sous couvert d'efficacité et de modernisation, il s'agit là en fait des conséquences directes de la politique d'austérité menée par le gouvernement. Jamais la question des financements, de la fiscalité territoriale, celle des inégalités et des moyens qu'il convient de se donner pour les réduire n'est posée. À aucun moment les besoins sociaux essentiels et le renforcement de la démocratie ne sont posés.



**FSU Limousin**

## **5- Conforter l'équilibre des territoires**

*« L'équilibre des territoires est garanti par les nouvelles organisations régionales.*

*Le siège de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes sera localisé à Poitiers tout comme celui de la direction régionale de l'INSEE ; celui de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sera à Limoges.*

*Le Gouvernement a décidé en outre l'implantation à [...] Limoges de la commission du contentieux du stationnement payant.*

*Par ailleurs, les sites des directions régionales actuelles seront maintenus en quasi-totalité, avec des effectifs comparables à ceux actuellement en poste.*

*La nouvelle organisation, en préservant la répartition actuelle de l'emploi public, permet ainsi de limiter les mobilités géographiques, de l'ordre de 1 000 agents sur les trois années de mise en œuvre de la réforme. La spécialisation par métiers des sites se traduira par une offre d'évolutions professionnelles pour les agents en fonction de leurs projets professionnels et avec l'accompagnement individuel nécessaire. »*

**La FSU partage pleinement les inquiétudes des citoyens qui seraient très éloignés de tous lieux de décision.**

**Au niveau de l'Education Nationale, à terme, la disparition de l'académie de Limoges entraînerait une dilution de sa spécificité rurale pour le premier comme pour le second degré. Le nombre d'enseignants s'en trouverait immanquablement impacté à la baisse. L'éloignement du centre de décision favoriserait la fermeture d'écoles et la création de regroupements, ainsi que la fermeture de petits collèges et de lycées professionnels.**

**De la même manière, pour la carte des formations, il n'est pas possible de penser que ce changement permette une meilleure couverture du territoire par le Service Public d'Education. Les élèves n'en deviendraient pas plus mobiles, les "synergies" difficilement possibles compte tenu des distances.**

**Pour les personnels administratifs des rectorats comme des inspections académiques, la question est cruciale. Même si le discours du Recteur se veut rassurant, la modification des périmètres des missions, l'alourdissement de la charge de travail induite par les mutualisations, les mobilités géographiques ou fonctionnelles forcées sont des horizons certains.**

### **Conclusion**

**Pour la FSU, des principes préalables à une réforme territoriale et à une réorganisation de l'État doivent être posés :**

- Permettre à tous les usagers un même accès de proximité aux services publics ;
- Chercher à étendre les responsabilités et missions de l'Etat, exercées par des services publics de qualité ;
- S'engager fermement contre tout nouveau désengagement de l'État ;
- Adopter une même organisation territoriale sur l'ensemble des régions, à l'intérieur desquelles chaque mission doit correspondre au même interlocuteur ;
- Réaffirmer le fait que les missions doivent être assurées par des personnels sous statut de fonctionnaires, à l'indépendance garantie ;
- Améliorer les conditions de travail et de vie des personnels.

**Pour la FSU, cela nécessite du temps et de la concertation. Afficher une volonté réformatrice au détriment de ces objectifs, c'est déjà faire fausse route.**

# Des réformes isolées ?

## Éléments de réflexion pour le 1er degré

### Carte scolaire

Alors que la Creuse ne perdrait que 18 élèves, on lui retire 9 emplois à la carte scolaire de 2015.  
=> Des élus sautent sur l'occasion pour proposer un « moratoire » très loin d'être protecteur.

### Réforme fiscale

Suppression de la 1ère tranche de l'impôt sur le revenu qui sera suivie d'autres mesures destinées à baisser les impôts payés par les ménages.  
=> C'est encore moins de ressources pour le budget de l'État, moins de Services Publics, ...

### Protocole « offre scolaire »

Postulat provocant : la Creuse serait surdotée de 99 postes (18 % des emplois).  
=> Il faut réorganiser le tissu scolaire creusois = concentrer les écoles dans des RPI = supprimer des écoles = globalisation des effectifs possible dans des structures plus grandes = suppressions de postes.

**Comment rendre possible la vision dogmatique de notre société portée par le traité de Lisbonne qui prône « une concurrence libre et non faussée » ?**

=> un objectif pour les États membres de l'UE : supprimer les Services Publics et l'intervention des pouvoirs publics qui « fausseraient la concurrence »

### Loi NOTRe

Un outil dans l'avenir au service des autres réformes ?  
=> Actuellement, il permet de concentrer le nombre de régions mais demain cette loi pourrait répondre aux besoins de « mutualisation » rendus nécessaires par de nouvelles contraintes imposées par l'État à des collectivités territoriales de niveau inférieur (départements, com-com, communes...).

Par exemple, il est difficile de s'attaquer frontalement à l'échelon de proximité qu'est la commune, alors on le sappe en ne lui donnant plus les moyens de fonctionner et en lui enlevant petit à petit des compétences.

### Réforme des rythmes scolaires

Coup de « génie » de la nouvelle majorité de 2012 : elle impose une autre répartition des enseignements sur la semaine et entraîne de nombreuses conséquences :

=> sous couvert de bonnes intentions elle crée de la division dans une profession qui connaît encore un fort taux de syndicalisation. Elle essaie de « casser » un foyer de résistance.

=> Elle contraint les communes à mettre en place un accueil périscolaire (même si ce n'est pas rendu obligatoire par le décret) car elles sont souvent en « concurrence » directe avec les communes alentours. Cela grève les budgets communaux. Elles sont souvent contraintes de se tourner vers l'intercommunalité pour le périscolaire et pourraient réfléchir à terme de transférer aussi la compétence scolaire...

=> Les moyens à disposition des communes pour assurer un accueil périscolaire (associations, bénévoles, services civiques, emplois aidés...) ne sont pas pléthoriques. Les communes sont contraintes d'adapter les horaires des écoles aux horaires du périscolaire. Les enseignants se sentent une nouvelle fois déconsidérés.

=> ...

### Le Pacte de responsabilité

Les communes connaissent des baisses de dotation historiques qui servent à financer le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE).  
=> Cette mesure ne montre aucune efficacité en terme de compétitivité et d'emploi mais grève profondément les ressources de l'État et ses capacités de redistribution (couverture sociale, Services Publics...).

=> Elle contraint une nouvelle fois les communes à se tourner vers l'intercommunalité...

# **Protocole / carte scolaire creusoise / rythmes scolaires réforme territoriale / politique fiscale :**

*ou quand les différentes réformes font système ....*

Les tergiversations du gouvernement sur la réforme territoriale proposant un jour la disparition des départements puis les conservant, proposant un jour 10 puis 15 régions... ont pu laisser penser à un certain amateurisme, une navigation à vue. L'observation de la situation creusoise montre que les réformes en cours sont coordonnées, font système et sont mortifères pour les territoires ruraux comme le nôtre et leurs écoles.

Dans l'ordre chronologique, la réforme des rythmes scolaires, menée sans concertation et non financée, a imposé 5 jours de classe, avec le seul mercredi matin travaillé, obligeant les collectivités à réorganiser la prise en charge des élèves sur des temps plus longs autour d'activités périscolaires, de services municipaux plus importants et plus coûteux (cantine, transports, garderie, centre de loisirs le mercredi). Pour nombre de communes ayant une école, cette réforme pèse lourd dans le budget communal pour un intérêt pour les élèves qui reste à évaluer et donc à démontrer.

L'Education Nationale, comme les autres services de l'Etat (DDCSPP), ont largement poussé les élus à s'organiser au niveau des communautés de communes pour "mutualiser" l'organisation des activités périscolaires. L'IA et la Préfecture ont d'ailleurs fait des Présidents de ces « établissements publics de coopération intercommunale » leurs interlocuteurs privilégiés (voire unique...) lors de la mise en place de cette réforme. Si cette mutualisation permet peut être des économies d'échelle (elle a aussi pour conséquence des surcoûts de déplacement et d'encadrement des personnels), elle conduit le plus souvent à imposer les horaires scolaires en fonction de l'organisation du périscolaire. Aujourd'hui, les activités périscolaires sont très largement organisées à l'échelle intercommunale.

Après avoir sollicité largement les collectivités locales pour la réforme des rythmes, l'Education Nationale se désengageait dans le département, et, dès la carte scolaire suivant la généralisation de cette réforme, la Creuse perdait 9 postes pour 18 élèves de moins attendus à la rentrée 2015 (1 enseignant perdu pour 9 élèves !). Le député Maire de Guéret évoquait aussitôt, en sa qualité de Président de l'Association des Maires et Adjoints de la Creuse (AMAC), l'idée de mettre en place un "moratoire sur la carte scolaire" dans le département, comme le Cantal avait pu le faire. Mais le marché n'avait pas la même teneur : quand le Cantal négociait 0 taxation pendant 3 ans, les maires creusois, à une courte majorité, validaient un texte indiquant que "Le modèle d'allocation des emplois révèle 99 emplois en excédent à la rentrée 2014. Cet excédent correspond à 18% de la dotation globale du département" : les élus entérinent donc un constat expliquant qu'un enseignant sur 5 est "en excédent" dans notre département. C'est sur cette base qu'ils prétendent avoir négocié l'idée d'une taxation moindre qu'en l'absence de protocole : la seule garantie chiffrée est de ne pas descendre en dessous du taux d'encadrement de 6,4 enseignants pour 100 élèves (le plus faible des 10 dernières années) soit un taux d'encadrement inférieur à celui en vigueur à l'issue des saignées Sarkozy (6,57). Or, en l'état du maillage des écoles creusoises (avec une majorité d'écoles de 1 à 3 classes), il est impossible de supprimer ces postes. Le protocole impose donc aux communes de s'engager à concentrer les écoles, à faire des regroupements, à concentrer les RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) sur une seule et même école afin de globaliser leurs effectifs et d'enfin pouvoir fermer des postes. Les élus, notamment à l'échelle de l'intercommunalité, sont invités à faire des propositions de réorganisation/ concentration : ils deviennent acteurs contraints de la carte scolaire en lieu et place de l'Education Nationale.

La réforme des rythmes et ce protocole se mettent en place dans une période de baisse drastique des dotations aux collectivités locales : ainsi, les charges de fonctionnement des collectivités augmentent considérablement quand, dans le même temps, leurs ressources se réduisent considérablement : c'est ici un choix budgétaire, porté par le gouvernement, d'économie sur les Services Publics pour financer notamment le CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), issu du pacte de responsabilité à hauteur de 41 milliards, sans contrepartie pour l'emploi de la part du patronat...

Dans ce contexte, la diminution de la fiscalité annoncée par François Hollande ne permet pas de mettre en œuvre une véritable redistribution des richesses. La première baisse d'impôt devait concerner 9 millions de ménages pour un montant d'environ 3,2 milliards. Si cette baisse a bien bénéficié aux plus modestes, ceux dont le patrimoine est supérieur à 1,3 millions d'euros ont bénéficié d'une économie comprise entre 10 000 et 245000 euros... La prochaine diminution annoncée devrait concerner les classes moyennes. Ceci privera l'état de recettes nécessaires au fonctionnement et au renforcement des services publics. Par voie de conséquence, la doxa relative à la réduction des dépenses publiques suivra son cours et amputera les créations de postes nécessaires au bon fonctionnement des services, ne permettra pas l'augmentation du point d'indice. Ainsi, la baisse d'impôt dont nous pourrions bénéficier, hypothéquera toute perspective de revalorisation. Une telle réforme ne peut se faire de cette manière, c'est d'une réforme fiscale d'ampleur, qui permettra une autre répartition des richesses, dont nous avons besoin.



On peut mesurer l'inefficacité de tels choix au regard de l'évolution de la courbe du chômage qui ne s'inverse pas malgré les engagements du Président...

Enfin, cet été, la loi NOTRe a été votée, transférant la compétence "transports scolaires" aux futures grandes régions, imposant des communautés de communes plus grandes (20 000 habitants), ce qui réduira mécaniquement le nombre de structures dans le département, déshabillant un peu plus la démocratie de proximité que représente la commune, en transférant aux communautés de communes les compétences de l'adduction d'eau, de l'assainissement...

Bref, toutes les réformes convergent vers un seul et même objectif : réduire l'engagement de l'Etat dans les Services Publics, et notamment dans l'Education Nationale. En asséchant les ressources des communes, celles-ci sont tentées de se tourner vers les communautés de communes. Après avoir pris en charge le "périscolaire", c'est assez "naturellement" que la compétence scolaire pourrait être transférée là où elle ne l'est pas encore... L'observation des coûts de scolarisation des élèves par école, à l'échelle de comcom toujours plus grandes, conduira, dans cette période de baisse des dotations, à "supprimer" les petites structures pour réaliser des économies d'échelle, sans doute même à l'initiative des élus qui par le protocole s'y engagent. Par ailleurs, l'observation des coûts de transport à l'échelle de la grande région risque de conduire à une remise en cause de la prise en charge à 85% des frais de transport, de remettre en cause les arrêts de proximité (tous les 500m en Creuse) ...

Ainsi, la boucle est bouclée, en réduisant considérablement le nombre d'écoles, il devient possible de supprimer les postes annoncés "en excédent" dans le protocole.

On voit bien qu'il s'agit là d'un schéma purement économique, qui ne se préoccupe guère de la réussite des élèves et de leurs conditions de scolarisation. Demain, la conséquence pour les élèves est une école toujours plus éloignée, des temps de transports toujours plus longs, pour une scolarisation dans des classes plus chargées avec un coût pour les familles plus important. De façon plus surnoise, on voit ressurgir les "gisements d'efficacité" proposés par les Ministères Darcos et Châtel, dans une logique de « rationalisation des moyens » ou encore les projets d'EPEP portés par l'ex UMP ou le PS en leur temps.

Il est de la responsabilité du SNUipp et de la FSU de dresser un état des lieux précis localement mais également à l'échelle de la future grande région, d'informer les personnels, les usagers et les élus, de ces orientations, inscrites dans un projet politique global et systémique, de mener la campagne d'opinion et de construire le rapport de force qui nous permettra de faire échouer ces logiques et d'inverser ces choix budgétaires et politiques.

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



PRÊTS IMMOBILIERS,  
CRÉDITS CONSO,  
ÉPARGNE,

**SOLIDAIRE**  
DE VOS  
ENGAGEMENTS

ASSURANCES,  
SERVICES BANCAIRES,  
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

**LA** BANQUE DU MONDE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Caisse de Crédit Mutuel  
Enseignant de Limoges**

Le Colisée

13 Place Jourdan - 87000 Limoges

Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97

e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr

**Crédit  Mutuel**

**Enseignant**

[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

# La FSU du Limousin a écrit aux candidates et candidats aux élections régionales en ALPC (extrait du questionnaire ci-dessous)

Vous trouverez le questionnaire complet et les réponses (quand il y en a)

sur le site de la FSU23 : <http://fsu23.fr/?p=1034>

## A) L'Education Nationale. Questions générales

Quels sont vos engagements en termes de financement ? (manuels scolaires, transports scolaires, accès à la Culture pour les élèves, accès au numérique dans toutes les écoles et établissements, accès aux équipements sportifs.

Le niveau de qualité des service public sera-t-il garanti pour tous les usagers sur le territoire régional ?

Les établissements en déficit d'installations sportives seront-ils pris en compte et les nouveaux établissements seront-ils dotés systématiquement d'installations intra-muros ?

Le financement pour l'achat du petit comme du gros matériel spécifique à l'EPS, pour les frais de déplacement sera-t-il assuré ?

## B) Programme régional pour le sport associatif (scolaire et fédéral)

Quel est l'avenir des CREPS et maisons régionales des sports ? Quelles formations et pour quel personnel ? L'emploi sportif sera-t-il maintenu ?

Quelle sera La politique en direction des associations sportives locales (clubs) ?

Les jeunes sportifs pouvant être accueillis et sélectionnés dans les structures suivantes : pôle espoirs, autre structure relevant du Parcours de l'Excellence sportive (PES), section sportive, autres seront-ils soutenus ?

Au niveau financier, comment sera assurée la construction interne d'une nouvelle identité régionale ?

Quel sera le calendrier de mise en œuvre de vos propositions ?

## C) L'enseignement agricole

Dans la région Limousin, les programmes d'investissement immobilier seront-ils maintenus ? Y aura-il une harmonisation des niveaux d'équipement dans les différentes régions ?

Quels seront les nouveaux investissements prévus ?

Les établissements d'enseignement agricole publics seront-ils défendus face à la concurrence du privé ?

Les CFPPA qui assurent la formation professionnelle des adultes continueront à être amputés de certaines formations ou au contraire renforcés dans leur action sociale. Dans la même optique, quel est l'avenir des CFA ?

## D) Les services publics dont le service public territorial

Quelle évolution est souhaitée pour les services publics par les candidats ?

Quelle sera leur place dans notre société et leur mode de gestion: par les collectivités ou externalisées.

Quelle répartition dans les régions des fonctions administratives et quelle autonomie leur sera attribuée ?

Le statut des personnels, (durée légale du travail, mode de gestion, formation continue, maintien des poste...) sera-t-il impacté par la nouvelle région ?

Est-il envisagé une harmonisation des différents droits sur le régime le plus favorable pour les agents ? Selon quel calendrier et avec quelles priorités ?

Le dialogue social et ses modalités d'organisation bénéficieront-ils de moyens supplémentaires: Temps de délégation, frais de déplacement, facilités pour communiquer avec les agents qui sont dispersés sur près de 300 sites distincts répartis sur tout le territoire régional...etc. ?

Les agents et leurs représentants seront-ils associés et consultés pour la mise en place de la nouvelle organisation ?

## Courrier aux élus limousins relatif à la réforme territoriale



CFR  
Limousin

**Fédération  
Syndicale  
Unitaire**

Brive le : 09 novembre 2015

PUYDEBOIS J-Louis  
Secrétaire Fédéral Régional du CFR FSU Limousin  
FSU 19, 26 avenue Guynemer 19100 Brive  
Tel : 06 24 34 59 28  
fsu19@fsu.fr  
Fsu.limousin@fsu.fr

À Mesdames et Messieurs les député-es,  
sénateur-trices, Conseiller-es régionaux et  
départementaux des 3 départements  
du Limousin.

Mesdames, Messieurs,

La communication du Gouvernement en Conseil des ministres le 31 juillet dernier semblait avoir acté, certes en termes parfois bien évasifs, le maintien de l'ensemble des académies dont celle de Limoges. Il revient aujourd'hui sur cet engagement avec la présentation, mercredi 4 novembre en Comité Technique Ministériel de l'Éducation nationale (CTM), d'un projet de décret relatif à l'organisation et à la coordination interacadémique.

Ce projet dépasse largement le cadre d'adaptation à la nouvelle carte des régions et au renforcement de certaines de leurs compétences. Il affirme le pouvoir et les prérogatives des régions académiques et de leurs Recteurs de région au détriment des actuelles circonscriptions académiques, reprenant ainsi une logique de fusion que le gouvernement affirmait avoir écartée. Loin de consolider l'organisation des services déconcentrés (rectorats, inspections d'académie), il ouvre au contraire toutes les possibilités à des mutualisations hasardeuses, sans cadre national, et qui concourraient, non pas à renforcer la proximité, mais au contraire à la mettre en cause. Ce projet, dans le contexte budgétaire actuel, accentuerait encore la dégradation des conditions de travail des personnels ainsi que celle du service rendu, dont les conséquences sont désastreuses pour les usagers, en particulier les plus fragilisés. En l'état, tout est possible y compris la suppression de l'académie de Limoges, vidée de fait de ses prérogatives. C'est inacceptable !

Ce projet a recueilli un avis négatif du CTM, aucun vote ne s'étant exprimé en faveur de ce texte. La Ministre et le Gouvernement doivent donc retirer ce projet.

C'est à nouveau que nous espérons vous trouver à nos côtés et aux côtés des personnels pour exiger le maintien de l'académie de Limoges dans son plein exercice. Dans ce sens toutes vos communications ou interventions seront les bienvenues.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos cordiales salutations.

**Pour le Secrétariat du Conseil Fédéral Régional FSU Limousin  
Jean-Louis PUYDEBOIS**

**Secrétaire Fédéral Régional**

Conseil Fédéral Régional FSU Limousin  
26, avenue Guynemer, 19100 BRIVE. Tel : 05 55 86 19 59 ou 06.24.34.59.28  
Mail : fsu19@fsu.fr ou fsu.limousin@fsu.fr